

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DEMANDE DE CONTROLE D'UN PROJET DE CONCEPTION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*Ce document accompagné des pièces à fournir est à déposer à :
Communauté de Communes du Pays Fouesnantais - 11 espace de Kerourgué - CS 31046 - 29170 FOUESNANT
Téléphone : 02 98 51 61 23 - Mail : spanc@cc-paysfouesnantais.fr*

DEMANDEUR (ADRESSE DE CORRESPONDANCE DU PROPRIÉTAIRE)

Prénom :

Nom :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Mail :

VOTRE PROJET

Projet d'installation situé à :

- Adresse complète (n° de voie, lieu-dit, etc.) :
- Références cadastrales des parcelles concernées (sections et n° de parcelles) :
-

Nature des travaux :

- Construction neuve ou rénovation ou transformation de locaux (avec permis de construire ou déclaration de travaux).
- Réhabilitation d'un assainissement non collectif sur locaux existants (sans permis de construire).
- La parcelle a-t-elle fait l'objet d'un certificat d'urbanisme ?
oui non. Si oui, n° de certificat :
- Le projet est-il lié à un Permis de construire ?
oui non. Si oui, n° de permis :
- Assainissement existant ? :
oui non. Si oui, indiquer l'ancienneté :

LOCAUX À DESSERVIR

Résidence principale

Location saisonnière

Local professionnel

Résidence secondaire

Maison individuelle

Groupement d'habitation

Location permanente

Immeuble collectif

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres :

Autres usages :

Type d'activité :

Capacité d'accueil :

Nombre de pièces :

TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la parcelle :

m². Surface construite :

m² (emprise au sol).

Alimentation en eau potable

Adduction publique

Autre (préciser) :

Présence d'eau à proximité du dispositif ? oui non

Si oui, préciser (et faire figurer sur le plan de masse) :

• Puits à m.

Profondeur : m.

• Forage ou captage à

m.

Profondeur :

m.

• Cours d'eau à m.

Usage de l'eau :

• Alimentation humaine

Alimentation animale

• Autre :

CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Etude particulière de définition de filière réalisée par :

Nom du bureau d'étude :

Téléphone :

E-mail :

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJET

1 / - PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Ouvrage principal : Fosse toutes eaux, d'un volume de : (m³).

Equipements annexes :

- Bac dégraisseur de litres.
- Préfiltre de protection (intégré à la fosse).
- Sinon, volume litres.

Pompe de relèvement : prévue non prévue

2 / - TRAITEMENT DES EAUX PRÉTRAITÉES (épuration et évacuation)

Épandage souterrain en sol naturel

Tranchées d'épandage		Lit d'épandage	
Longueur totale :	m	Surface :	m ²
Nombre de tranchées :	m	Largeur :	m
Longueur d'une tranchée :	m	Longueur :	m
Profondeur des tranchées :	m	Profondeur du lit :	m

Épuration en sol reconstitué et infiltration dans le sol naturel

Filtre à sable vertical non drainé		Tertre d'infiltration	
Surface :	m ²	Surface au sommet :	m
Largeur :	m	Largeur au sommet :	m
Longueur :	m	Longueur au sommet :	m
		Surface de base :	m ²
		Longueur de base :	m ²

Épuration par filière agréée

Fillière compacte		Phytoépuration	
Modèle :		Modèle :	
N° agrément :		N° agrément :	
Capacité EH :		Capacité EH :	

Autre
Modèle :
N° agrément :
Capacité EH :

Évacuation des eaux épurées

Zone d'infiltration	Autre
Surface (m ²) :	

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
- Un plan cadastral (1/5000) permettant de localiser la parcelle dans le lieu-dit (noms des rues...) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captages, dans un rayon de 100 m.
- Un plan masse ou schéma d'implantation à l'échelle (1/200 ou 1/250) présentant l'habitation et les ouvrages du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la conduite de ventilation secondaire.
- Un plan intérieur d'habitation (rez de chaussée et étages) et des bâtiments annexes si raccordés.
- Un exemplaire original de l'étude de définition de la filière.
- Une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement.

Le demandeur certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif conformément au projet tel

qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur s'engage à réaliser l'installation d'Assainissement Non Collectif dans son entier conformément à la réglementation.

Le demandeur s'engage maintenir en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier.

Le demandeur autorise les agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou de ses prestataires) à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif. Les contrôles exercés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif font l'objet d'une redevance à la charge du demandeur fixée annuellement par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

NOTA :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif vérifiera obligatoirement la conformité de l'exécution de l'installation et ce avant tout recouvrement des ouvrages impérativement. Dans ce but, le Service Public d'Assainissement Non Collectif devra être averti 48 heures à l'avance.

Fait à

, le

Signature du demandeur

Les informations demandées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Cette prestation est facturée selon le montant en vigueur voté par délibération du Conseil Communautaire.